

**Cotisation 2026 à l'association française des correspondants à la protection des données
(AFCPD)**

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** la délibération n°193_DE 29032022 en date du 29 mars 2022 relative à l'adhésion à l'AFCPD,
- Vu** la facture n°2026-02960 du 20 janvier 2026,
- Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que par délibération du 29 mars 2022, le CDG66 a adhéré à l'association française des correspondants à la protection des données (AFCPD),

Considérant que l'objectif de l'AFCPD est d'apporter des réponses de manière uniforme en matière de protection des données et de permettre des échanges de bonnes pratiques entre les DPD (*délégués à la protection des données*),

Considérant que l'AFCPD met à disposition une base documentaire très importante et propose un certain nombre de conférences et de réunions,

Considérant que l'objectif pour le CDG66 est de s'enrichir de l'expérience des autres membres afin d'offrir à nos adhérents une prestation de qualité.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Verser** à l'AFCPD une cotisation de 450€ au titre de l'année 2026 à l'AFCPD,

Article 2 :

- **Inscrire** les crédits afférents à cette dépense au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,

Robert GARRABE



Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.*

Site internet: 23.04.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-343-25112025-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

343_DE 21042026

P3/3